Les profils recherchés sont les conducteurs de ligne, les électromécaniciens, les opérateurs de production et les techniciens de maintenance.

Madame la Ministre, ceci est une excellente nouvelle lorsqu'on sait que le secteur de l'industrie alimentaire occupe pas moins de 24 000 travailleurs dans le sud du pays, c'est-à-dire en Wallonie. Les provinces de Hainaut et de Liège sont parmi les leaders en termes d'emplois. Chaque année, le secteur de l'industrie alimentaire engage pas moins de 2 400 agents. Le FOREm recrute pour l'instant plus ou moins 480 profils de l'industrie alimentaire.

Madame la Ministre, ma question est très simple. Pourquoi ne pas étendre ce genre de dispositif à l'ensemble des provinces wallonnes et à l'ensemble du territoire wallon, d'autant que le chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire a représenté pas moins de 18 % du chiffre d'affaires wallon en 2015 ? Pouvez-vous nous en dire davantage sur cette thématique ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, effectivement, cette plateforme qui rassemble la FEVIA Wallonie, à savoir l'industrie alimentaire, et la direction territoriale du FOREm de Liège-Verviers est un bel exemple de partenariat extrêmement fort, que nous avons encore régulièrement conclu dans le cadre de conventions sectorielles. Ce n'est pas la première plateforme, même s'il y a un bel écho médiatique. Celle de Liège-Verviers n'est pas la première, c'est la deuxième.

De l'autre côté de notre territoire wallon, en Wallonie picarde, il y a déjà une plateforme, Food@Work, qui a pour objectif de rassembler toutes les informations utiles, de faire en sorte que des synergies sur le terrain soient créées entre les outils du FOREm et le secteur de l'industrie alimentaire pour permettre combler les emplois qui aujourd'hui sont toujours vacants. Dans la situation que nous connaissons aujourd'hui au plan économique, savoir qu'il y a près de 500 offres d'emplois non attribuées aujourd'hui au FOREm dans le secteur de l'industrie alimentaire, il faut le faire savoir. Effectivement, il y aura des séances d'informations, des visites d'entreprises sensibiliser les demandeurs d'emploi à cette réalité sur le terrain.

Plus globalement, c'est un peu ce travail de veille pour tenter de savoir quels sont les besoins de compétences, pour pouvoir les anticiper et, dès lors, adapter l'offre de formations, ce qui pourra être fait avec les centres de compétence, notamment du FOREm.

Ce que je voudrais faire demain, c'est évaluer ces deux expériences sur le terrain. Si elles se font aujourd'hui à la fois en Wallonie picarde et du côté de Verviers, c'est parce que ces deux sous-régions wallonnes emploient environ les deux tiers des emplois de l'industrie alimentaire. Forcément, puisqu'elles s'y sont extrêmement bien implémentées, il y a des expériences que nous devons évaluer. Si ces expériences fonctionnent bien, nul doute que nous essaierons de pérenniser cela sur l'ensemble du territoire wallon.

(Applaudissements)

**M. le Président.** - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

**Mme Gonzalez Moyano** (PS). - Madame la Ministre, je pense qu'effectivement, davantage de collaboration avec le monde de l'entreprise est un atout supplémentaire pour nos demandeurs d'emploi.

J'encourage la ministre à développer cette liaison directe entre le monde de l'entreprise et les demandeurs d'emploi, car cette collaboration crée davantage d'opportunités pour nos demandeurs d'emploi wallons et je pense qu'étendre ce dispositif est synonyme de création d'une réelle adéquation entre les offres d'emplois et la demande de formations liées au monde de l'entreprise.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LEGASSE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RESTRUCTURATION DES HÔPITAUX EN WALLONIE »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Legasse à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la restructuration des hôpitaux en Wallonie ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, vous avez sans doute appris, comme moi, que dans le cadre de la réforme du Fédéral qui s'annonce dans le secteur des soins de santé, et singulièrement dans le chef de la ministre « des Économies dans le secteur des soins de santé » – 902 millions d'euros, dont 92 millions d'euros pour les hôpitaux – certains groupes, dont le groupe de Jolimont, anticipent déjà et prévoient des fermetures de services, notamment la maternité à Lobbes, mais aussi à Nivelles ou encore le service des urgences à Tubize.

Est-ce un prétexte ? Est-ce une décision du groupe ? Je l'ignore, mais quoi qu'il en soit, j'aurais souhaité savoir si vous aviez des éléments quant aux effets, le cas échéant, de cette réforme du Fédéral, si vous avez déjà pu évaluer ce que sera la reforme annoncée. En outre, quelles sont vos intentions au niveau d'un

refinancement du secteur dans les infrastructures hospitalières ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements)

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, j'ai l'honneur d'être le premier ministre wallon interrogé pour lequel les réponses sont toutes procurées par le banc de l'opposition. Comme le dit le dicton, c'est que cela gratte quelque part !

(Applaudissements)

Pour revenir sur le fond de la question, j'ignore quels sont les motifs pour lesquels, officiellement ou officieusement, le groupe de Jolimont a pris ces initiatives. Ce qui est incontestable, c'est qu'il y a un mouvement de rationalisation du paysage hospitalier qui est en cours. Je ferais bien mauvais procès à la ministre de la Santé en considérant que ce mouvement de rationalisation est inopportun. Je n'ai eu de cesse, depuis ma prise de fonction, de rappeler qu'il y avait un motif à faire en sorte de faire évoluer le paysage hospitalier en Wallonie. Probablement que quelques éléments de sa réforme sont des éléments auxquels nous ne pourrions souscrire.

Par contre, l'ampleur de cette réforme, les économies qui vont l'accompagner et le calendrier restent encore incertains. Vous savez qu'alors qu'elle avait annoncé que nous étions à la corde quant aux économies à réaliser en matière de soins de santé au sortir du conclave budgétaire fédéral, c'est près de 1 milliard d'euros qui se sont imposés comme économies à réaliser au secteur des soins de santé, qui vont impacter directement le financement hospitalier et également les honoraires médicaux via une moindre indexation.

J'ai pu rencontrer Mme De Block, il y a peu de temps, puisque je me sens particulièrement concerné par le sujet. Par correction, je ne vais pas ici, à la tribune, dévoiler l'ensemble de l'entretien singulier que j'ai pu avoir avec elle. Il est toutefois certain que les infrastructures hospitalières vont devoir poser des choix, dans un timing qui va probablement être plus rapide que ce que l'on a pu escompter. Certains pourront le déplorer puisqu'il faut s'inscrire désormais dans une logique de réseau, elle l'a annoncé. Certains diront que cela prend du temps de pouvoir nouer des partenariats. D'autres diront qu'après parfois plusieurs années d'attente, c'est à travers un délai très court que ces partenariats vont pouvoir se franchir, puisqu'on a parfois trop attendu pour forcer des résultats. Il est en tout cas

certain que ce qui doit être évité, c'est de sacrifier, sous l'aulne de la question économique, des enjeux auxquels nous tenons beaucoup du côté du Gouvernement wallon, à savoir ceux de la proximité et de l'accessibilité aux soins.

Il est vrai que les normes pour les maternités, ce sont 400 accouchements par an, que depuis plusieurs années déjà, il y a un régime dérogatoire pour les hôpitaux que vous évoquez. C'est du personnel qui doit être mobilisé 24 heures sur 24, 365 jours par an pour parfois moins d'un accouchement. Il n'en demeure pas moins que quand on veut, à l'échelle de notre territoire, offrir des soins de santé de qualité et de proximité, c'est aussi un coût que nous devons assumer parce qu'il participe à cette logique du service public. Nous verrons ce que sont les promesses qui seront formulées dans les semaines qui viennent à l'initiative du Fédéral.

Je conclurai en vous disant que s'agissant de l'investissement en matière d'infrastructures hospitalières, la troisième lecture du décret vient demain au Gouvernement. La commission qui est la mienne aura l'occasion d'en être saisie très prochainement.

## M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

**M.** Legasse (PS). - Je suis ravi d'apprendre que cela vient demain en troisième lecture. Je voudrais m'associer aux dernières paroles évoquées par le ministre : la proximité n'a pas de prix.

Pour ce qui concerne la sous-région qui est la mienne, c'est le SMUR qui est menacé. Ce qui veut dire que, le cas échéant, ce serait l'hôpital néerlandophone de Halle qui prendrait en charge les personnes du Brabant wallon, de Tubize et environs en l'occurrence, ce qui pose réellement un problème, ne fût-ce que de compréhension.

Je vous remercie.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. EVRARD À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES AÉROPORTS, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LE GEL DE LA PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LES ARTICLES 74 ET 114 DU CODE FORESTIER »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le gel de la proposition de décret modifiant les articles 74 et 114 du Code forestier ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.